INDEPENDANCE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 96 000 euros
Siège Social : 19, avenue de la Bourdonnais 75007 PARIS
RCS PARIS B 415 293 497

985 bis

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
14 FEV. 2005
N° de dépôt : P764

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2005

L'an 2005, le 17 janvier à 11 heures,
Au siège social à PARIS

Les actionnaires de la société INDEPENDANCE, société anonyme au capital de 96 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Directoire selon lettre simple adressée le 30 décembre 2004 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick AUBER, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Monsieur AUBER Jesson et Monsieur AUBER James, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Johann GEFFROY est désigné comme secrétaire.

Monsieur Jacques HEMARD, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 15 octobre 2004, est absent, excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, possèdent 5 276 actions sur les 6 280 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et les procuration données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- Un exemplaire des statuts de la Société

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport du Conseil de Surveillance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil de Surveillance,
- Nomination de deux Co Commissaires aux Comptes (un titulaire, un suppléant),
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil de Surveillance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- En qualité de Co Commissaire aux comptes titulaire pour 6 exercices:

Monsieur **YVES BAREC**, 37, rue Jules Siegfried - 76 600 LE HAVRE,

- En qualité de Co Commissaire aux comptes suppléant pour 6 exercices :

Madame **SANNIER Catherine**, 55, rue des Jacobins - 14 000 CAEN,

Chacun des Co Commissaires aux Comptes ainsi nommés a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont conférées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les Règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire